



Objectif de la formation

Acquérir une qualification permettant l'exercice du métier d'agent cynophile de sécurité.

Certifications préparées

- Agent cynophile de sécurité (titre homologué inscrit au RNCP et justifiant l'aptitude professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession) - Niveau 3
- Sécurité incendie SSIAP1
- Secourisme AFPS ou SST

Organisation de la formation

A Sabres, domaine des Bourdettes
780 heures dont 140 en entreprise.
Du 23 novembre 2020 au 20 mai 2021
Rythme: 32h/semaine en centre; 35h/semaine en entreprise

Contenu de la formation

SSIAP.....	70 h
Secourisme	14 h
Biologie animale et techniques cynophile.....	40 h
Communication	40 h
Législation du travail	30 h
Législation et déontologie liée à la profession	30 h
Lecture de cartes et déplacements urbains	40 h
Habilitation électrique H0B0.....	14 h
Sport.....	35 h
Dressage et conduite du chien	327 h

Méthodes pédagogiques - Moyens

Cours théoriques, études de cas, mises en situations pratiques, visites d'entreprise

L'apprentissage du métier nécessite des exercices de nuit: la formation comprend des séquences en soirée.

Salle de classe équipée, salle de repos, zone de travail sécurisée, chenil d'attente. Tous les locaux sont accessibles PMR.

Équipe pédagogique

Jérôme Olhasque : techniques cynophiles
Frédéric Verdier : techniques cynophiles
Eric Duclos : droit et déontologie
Stéphanie Layan : communication
Marie Trépié : sport et lecture de cartes
Florence Nalis : habilitation électrique
Yannick Douaud : SSIAP

Les formateurs sont reconnus pour leurs compétences et possèdent une expérience de dix ans dans leur domaine. Ils suivent régulièrement des formations continues pour maintenir leur niveau d'expertise.

Agent cynophile de sécurité

Code ROME : K2503

Nombre de places ouvertes

Minimum : 8 Maximum : 12

Inscriptions

Demandeurs d'emploi : contacter votre conseiller Pôle Emploi ou Mission locale ou CapEmploi
Salariés: nous renvoyer le dossier de candidature

Pré requis

Savoir lire, écrire et comprendre le français (niveau B1)
Aptitude physique
Avoir un projet professionnel validé dans le domaine de la sécurité.

Conditions d'admission

- Être âgé de plus de dix-huit ans
- Obtenir l'autorisation préalable du CNAPS
- Le candidat devra justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical détaillé de moins de trois mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.
- Posséder le permis B
- Posséder un chien apte au métier ou être en mesure d'en acquérir un rapidement
- Satisfaire aux tests de pré-requis

Publics - Conditions de prise en charge

Possibilité de financement dans le cadre du CPF
Demandeurs d'emploi: financement par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, dans le cadre du PRF
Modalités d'accueil spécifiques pour les personnes RQTH.

Obtention de la certification

L'évaluation s'établit pour partie en contrôle continu et pour partie en examen terminal.

Renseignements complémentaires:

Responsable de la formation : Jérôme Olhasque
Journées d'information collectives : 1er ou 13 octobre 2020 à Sabres
www.formagri40.fr ; www.chlorofil.fr
www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=1965
Taux de réussite aux examens 2019: 80% (ACS); 100% (SSIAP)

Les points forts de la formation

Équipement de travail fourni
Locaux et zone de travail très récents
Une équipe de formateurs pluridisciplinaire, qualifiés, expérimentés
40% du temps de formation en pratiques cynophile
Centre certifié AFAQ « Formation en sécurité privée »

